



LE CHARDONNET

« Tout ce qui est catholique est nôtre »
Louis Veuillot

2012, année johannique

« Dans les âges nouveaux, disait le Père Janvier à Rennes en 1908, je sais une nation née au cœur de l'univers, qui se repose en sûreté à l'abri de ses montagnes et se contemple dans les océans dont les flots portent au loin sa flamme et sa pensée : c'est la France. Vous l'aimez comme on aime son père. Dieu l'aime plus que vous. Aux heures désespérées de notre existence, Il est là, toujours là, pour nous protéger et nous sauver. S'Il permet que nous nous égarions et que nous semblions descendre la pente de la décadence, c'est pour nous redresser Lui-même le sens et nous ramener des portes du tombeau. Mais un prodige domine l'Histoire de France, et je pourrais dire, l'Histoire du monde, car Dieu ne l'a fait que pour nous : c'est sainte Jeanne d'Arc ».

Depuis une dizaine d'années, la France n'existe plus. En 1420, le traité de Troyes l'a attribuée à un prince anglais qui s'intitule roi de France et d'Angleterre. C'est le point culminant d'une longue suite de désastres français, écrit Marie-Madeleine Martin. Plus de flotte et presque plus d'armée ; les campagnes dévastées par des troupes de routiers qui égorgent et pillent sans vergogne. Le peuple des villes mutiné et misérable... c'est la victoire du pouvoir de l'or, de la coalition des intérêts économiques contre l'unité du royaume. Les grands corps de l'Etat se sont ralliés au roi anglais, le haut clergé flatte l'ennemi ; un évêque va bientôt donner dans notre histoire, au nom de Cau-

chon, la triste gloire de celui de Caïphe. Que de similitudes – convenons-en – avec l'état désastreux de la France et de l'Eglise de France aujourd'hui. Face à l'état de déchéance de notre société, Jeanne nous offre donc un exemple vivifiant, tonifiant de fraîcheur, de pureté, de force et d'espérance. La voici vivante et agissante dans l'exercice de ses éblouissantes vertus guerrières. Elle ne tolère pas l'usurpation. Nous exaltons alors en la personne de Jeanne, le patriotisme chrétien, afin de protéger la France contre les alliances armées qui la menacent, afin que, comprenant que Jésus-Christ est son Maître, elle puisse, dans l'esprit et la vertu de cette vaillante et sainte vierge, reconquérir ses frontières, reprendre sa place dans le monde et accomplir, envers nous, son devoir de fille aînée.

L'action providentielle de Dieu échappe bien souvent à la faiblesse de notre foi. Pour la ranimer, la fortifier, la vivifier, il arrive que Dieu frappe « ces grands coups dont le contrecoup – dit Bossuet – porte si loin ». C'est ce qui apparaît avec cette fille de Dieu et fille de France, sainte Jeanne d'Arc. Sa mission apparaît en effet comme une intervention exceptionnelle de Dieu dans les destinées temporelles de la France, mais elle se rattache à une vérité et à une économie plus haute qu'un vulgaire nationalisme, à savoir : la souveraineté du Christ qui doit régner sur tous les peuples et toutes les nations.

La triple mission de Jeanne

Dans la France d'alors en déliquescence, face à la défaillance des élites, la lâcheté des bons, dans ce pays alors en loques, elle reçoit une triple mission ; une triple tâche incombe à la bergère de Domrémy :

1. refaire l'unité du royaume qui semblait à jamais brisée ;
2. rétablir le royaume dans son intégrité en libérant le territoire de l'occupation étrangère ;
3. consacrer la légitimité de son roi en le faisant sacrer à Reims.

Page 1 Editorial *M. l'abbé X. Beauvais*

Page 4 Un Noël saint
par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 5 Une étonnante proposition romaine
par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 6 Quelques nouvelles de Rome
par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 9 La Révolution : laboratoire des génocides
par M. l'abbé B. Schaeffer

Page 11 Du génocide vendéen au génocide de la foi
par M. l'abbé B. Schaeffer

Page 13 Les droits du père
par M. l'abbé Nicolas Cadiet

Page 14 Sainte Geneviève, patronne de Paris
par Michel Fromentoux

Page 16 Activités – Annonces

Triple mission, mais s'arrêterait-elle à cette trilogie ? Non. Le terme de sa mission, il est dans ce que Jeanne dit au Dauphin après le sacre : « Vous serez lieutenant du Roi du ciel qui est Roi de France ».

La royauté du Christ sur la France, voilà ce que Jeanne d'Arc vient restaurer sous la motion du Saint-Esprit. C'est donc une mission qui dépasse l'ordre temporel puisqu'elle tend à faire régner le Christ sur la patrie.

« Trait d'union entre la patrie et la religion », c'est ainsi que le pape Benoît XV nous présente Jeanne. Et de fait, elle a servi loyalement deux rois : le Roi du ciel Jésus-Christ et le roi de France. Elle considérait qu'en servant chacun de son mieux, elle les servait tous les deux, ne craignant qu'une chose qu'elle avoua d'ailleurs, celle de manquer à l'un ou à l'autre, ce qui pour elle eût été trahir les deux. Et c'est alors à bon droit que saint Pie X proclama Jeanne d'Arc « patronne du patriotisme chrétien ». Elle fut canonisée pour l'héroïcité de cette charité qui, en elle, avait pris la forme d'un service de la patrie, un service militaire qui fut politique car elle a tranché un problème politique. Mais quel aspect politique de la charité y eut-il en Jeanne ?

- d'abord chasser l'étranger d'un pays sur lequel il n'avait aucun droit ; la charité ne devant léser personne, elle devait être justice et faire justice ;
- ensuite, par le sacre de Reims, rendre à l'échelle sociale, écrivit Joseph Théról, son sommet sacré. Descendant de Dieu sur le chef, et du chef sur tous ses délégués aux divers échelons, la grâce de Reims, par le juste exercice de l'autorité garantissant le juste usage des libertés, rétablissait à tous les niveaux sociaux l'ordre, cet équilibre entre les devoirs

et les droits. Sur quoi d'intangible et de sacré fonder l'ordre et sa tranquillité, sinon sur Dieu immuable par nature ?

L'épopée de Jeanne d'Arc contient un



Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, jouant le rôle de sainte Jeanne d'Arc dans une pièce de théâtre (édifiante celle-ci) donnée devant les carmélites de Lisieux

message pour l'Eglise universelle ; elle est la réponse de Dieu aux maux qui accablaient la chrétienté de l'époque et, de ce fait, elle remet en lumière le sens chrétien de la politique, le sens chrétien de l'autorité politique et la nécessaire dépendance des souverains à l'égard du pouvoir de l'Eglise en matière de foi et de mœurs.

Le dauphin sacré à Reims conférait au roi une mission et une grâce. Il faisait du souverain un lieutenant du Christ Roi. Il l'établissait défenseur armé de la chrétienté.

Sainte Jeanne d'Arc faisait donc entendre la voix du ciel et de la tradition au début de ce XV^e siècle où les nations chrétiennes prétendaient de plus en plus à l'autonomie absolue.

S'il fallait parler de la supériorité de Jeanne sur d'autres héroïnes de l'histoire des peuples, il faudrait laisser la parole à Mgr Lemann qui, en 1873, en la cathédrale d'Orléans, prononça ces paroles :

« Elle est vierge, Jeanne, afin que le secours envoyé au royaume de France portât la marque de la nouvelle alliance,

d'une alliance plus belle que l'ancienne. Elle apparaît comme un lys au milieu des épines. Quel spectacle : les lys de France défendus par une vierge, lys elle-même ! Ici plus rien pour les sens ;

plus d'appel aux parures ; et dans cette femme belle et libératrice, la beauté du visage n'entre plus en ligne de compte pour délivrer la patrie. Nos héroïnes enflammaient les passions, Jeanne les éteint. En voyant Jeanne, disait un jeune et loyal chevalier, nul ne songeait à forfaire et ce, à cause de la grande bonté qui était en elle. Les vieux pécheurs se sentent transformés sur le passage de cette jeune fille ; ils écoutent avec avidité cette parole qui vient leur dire que, pour que leurs villes soient délivrées des Anglais, il faut que leurs âmes se délivrent des péchés, toutes les consciences se relèvent en même temps que tous les courages ».

A vous les jeunes, et les moins jeunes aussi, plongés aujourd'hui dans une société en état de déchéance spirituelle, morale et intellectuelle, où le besoin d'idéal ne trouve plus ou presque d'aliment, sainte Jeanne d'Arc est un exemple vivifiant.

Cette phalange de femmes libératrices

L'Esprit-Saint, libre de son action dans cette âme de vierge consacrée, a fait d'elle un exemple achevé de prudence chrétienne, une prudence au service de l'honneur et de la charité éclairée par l'instinct de sa foi vive, vivifiée par son exquise charité, une prudence qui, au beau milieu des combats politiques, la mit plus sûrement à l'abri de la crédulité et de l'emballement.

Jeanne appartient à cette phalange de femmes libératrices – gloire du peuple français – avec sainte Clotilde, sainte Geneviève, « pareille phalange guerrière n'a passé chez aucun autre peuple » disait Mgr Lemann. Jeanne constitue le plus beau joyau du patrimoine national, que dis-je, du patrimoine de l'humana-

nité, par les incidences de sa mission militaire et politique, par la dimension spirituelle de sa personnalité.

Héroïne de notre patrie... oui ! mais n'oublions pas d'où vient son héroïsme. Comme l'écrivit le Père Calmel :

« De tous les héroïsmes, celui qui importe le plus et transcende les autres, c'est celui de la sainteté. Et Notre-Seigneur nous y appelle tous. Quant à l'héroïsme des soldats, indispensable dans notre monde pécheur pour défendre et garder les patries, il ne trouve son sens chrétien que dans le rayonnement des saints et des saintes. C'est pourquoi la patronne céleste, qui défend et garde la France, c'est après Notre-Dame de l'Assomption et avec elle, une vierge consacrée à Dieu qui a porté les armes comme seule peut les porter une pucelle, fille de Dieu : c'est sainte Jeanne d'Arc. C'est cet héroïsme de l'amour de Dieu qui a suscité et entretenu en elle l'héroïsme guerrier et elle ne l'a pas évité parce que Dieu le lui demandait. Et Dieu le lui a demandé ; le juste service de la patrie, même par les armes, est en effet de soi-même un bien ».

La grande pitié du royaume de France qui emplit autrefois le cœur de Jeanne la Lorraine, peut et doit encore habiter en nos âmes ; mais avec cette pitié, l'espérance.

« Réjouissons-nous, disait saint Pie X, parce que dans la vie de la vénérable Jeanne, nous découvrons des motifs d'espoir et une affirmation nouvelle de cette vérité qu'il ne nous fera jamais défaut, le secours de la Providence divine ».

A notre monde englué dans le matérialisme, la cupidité, la corruption, sainte Jeanne d'Arc rappelle la salutaire leçon de la piété et du sacrifice.

« Vie longue ou brève, rappelait Pie XII en 1956, triomphe ou déroute apparente, peu importe ! S'il existe une vérité immuable, une foi qui ne peut passer, l'amour d'une patrie immortelle, la soif d'une justice qui nécessairement l'emportera à l'heure fixée par l'histoire, à l'heure de la reconstruction, de la réhabilitation, de la résurrection. Loi nécessaire qui unit toujours le sacrifice au triomphe. Heureux le peuple qui s'en souvient, même pour affronter, s'il le fallait, le jugement des hommes, comme

Jeanne l'a su faire avec une admirable constance et une inaltérable sérénité ; pour ne pas refuser le sacrifice qu'elle vit venir, sans craindre personne et avec une énergie merveilleuse ; pour être toujours fidèle à sa vocation, spécialement aux moments les plus difficiles. Jeanne d'Arc se présente ainsi aux chrétiens de notre temps comme un modèle de foi solide et agissante, de docilité à une mission très haute, de force au milieu des épreuves [...] Vous êtes les frères d'une héroïne, simple fille de votre peuple. Par sa vie exemplaire, sa consécration à un idéal et son parfait sacrifice, elle enseigne à tous le chemin sûr, en ce siècle de sensualité, de matérialisme, de laisser-aller, qui voudrait faire oublier le sentier tracé par les héros les meilleurs de notre histoire, et la voie qui mène au portail grandiose des vieilles cathédrales [...] Levez les yeux, dignes représentants d'une nation qui se glorifie du titre de fille aînée de l'Eglise et regardez les exemples qui vous ont précédés [...] S'il arrive que souffle au dehors le vent mauvais, si le mensonge, la cupidité, l'incompréhension trament le mal, s'il vous semble même devenir victimes à votre tour, regardez vos héros réhabilités et vous vous convaincrez une fois de plus que toujours la dernière victoire est celle de la sainte foi que rien ne peut abattre et dont l'Eglise catholique est l'unique dépositaire [...]

Catholiques français, dignes représentants d'une nation qui, dans son titre de catholique, a toujours trouvé le stimulant le plus fort pour écrire les pages les plus glorieuses de son histoire, du sol généreux de ce jardin de l'Europe qu'est la France, germent les héros de la patrie et de la foi qui, par amour pour leur mère, si sa défense l'exige, savent batailler, souffrir et mourir dans la certitude que les lauriers du triomphe, ne sauraient jamais manquer à qui accepte de se sacrifier pour une cause grande et juste ».

Alors, faisons nôtre cette prière composée par le Père Calmel :

« Que sainte Jeanne d'Arc, la fille de Dieu suscitée miraculeusement pour défendre la foi par le sacre du roi chrétien, que la sainte pucelle – vierge et martyr – obtienne aux Français, mais aussi à tous les peuples baptisés, de

6 janvier 2012 à 20 h 00



Départ de Saint-Nicolas pour le défilé vers le boulevard Saint-Marcel (angle rue Jeanne d'Arc) pour les 600 ans de la naissance de sainte Jeanne d'Arc - galettes des Rois, Paris XIII^e

reconnaître et d'accepter les exigences temporelles inéluctables de la souveraineté du roi Jésus ».

Et puis cette prière même de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus :

« Jeanne, Seigneur, est ton œuvre splendide,
Un cœur de feu, une âme de guerrier,
Tu les donnas à la vierge timide,
Que tu voulais couronner de lauriers.

Jeanne, c'est toi notre unique espérance,
Du haut des cieus, daigne entendre nos voix,
Descends vers nous, viens convertir la France,
Viens la sauver une seconde fois ».

Venons donc nombreux commémorer le 6 janvier 2012, à 20 h 00 au départ de Saint-Nicolas jusqu'au boulevard Saint-Marcel, où se trouve la statue de sainte Jeanne d'Arc, à l'angle du boulevard Saint Marcel et de la rue Jeanne d'Arc – Paris XIII^e, les 600 ans de la naissance de notre très chère Jeanne d'Arc, sainte de la patrie.

Abbé Xavier Beauvais

Un Noël saint

— Abbé François-Marie Chautard —

« La b nignit  et l'humanit  de notre Dieu Sauveur sont apparues. »

Tel est le message d livr  par saint Paul dans l' p tre de la messe de l'aurore de No l, insistant opportun ment sur la r alit  inou e de l'Incarnation. Insistance justifi e tant il est vrai que nul homme n'aurait jamais pu imaginer une telle condescendance de la part de Dieu : se faire homme.

Cette humanit  du Fils de Dieu est ins parable d'une  minente saintet . Et s'il est vrai que certaines h r sies, surtout au d but de l' re chr tienne, ont refus  la r alit  de l'humanit  du Christ, d'autres h r sies, surtout   notre  poque, perdent de vue la divinit  de cet enfant dans la cr che, et avec sa divinit , l'aur ole de saintet  qui environne tous ses myst res.

Car la saintet  est omnipr sente dans le myst re de No l et s'illustre dans les vertus qui brillent dans la Sainte Famille au moment de la Nativit .

La pauvret 

En effet,   l'heure o  la f te de No l donne l'occasion d'un sursaut annuel   la soci t  de consommation, les circonstances de la naissance du Seigneur et ma tre de toutes choses rappellent opportun ment quelle pauvret  doit  tre celle des fid les de la cr che. Notre-Seigneur na t dans une pauvre  table, alors que m me la maison commune de la petite bourgade de Bethl em leur est ferm e. Marie n'a pas de servantes   qui s'adresser pour l'aider   l'heure de son enfantement, elle n'a pas m me la consolation d' tre dans son humble maison. Elle est dans un lieu d'emprunt, dont le berceau de fortune est une mangeoire. Cette pauvret  du

lieu de naissance de l'Enfant Dieu fut sans doute l'une des conditions pos es par Dieu pour poss der, non seulement le royaume des cieux, mais m me le souverain des cieux : « Bienheureux les pauvres en esprit parce que le royaume des cieux leur appartient ». En cette nuit de No l, ce fut m me le roi des cieux qui appartient aux pauvres.



Dans le m me esprit, la pauvret  des bergers fut l'un des crit res sur lesquels ils furent choisis pour figurer parmi les premiers sujets du Roi des rois venus l'adorer.

La puret 

Si la pauvret  donne un charme   la naissance de l'Enfant Dieu, la puret  lui donne une clart  cristalline. Tout respire le parfum de la puret  dans la naissance du Sauveur. Marie, la Vierge des Vierges, enfante, sans perdre sa puret , l'Enfant con u chastement ; saint Joseph, vierge et

protecteur des vierges, tient sur terre le r le du P re dans les cieux ; les anges au-dessus de la cr che comme des affections de ce monde, sont appel s pour adorer l'Enfant Dieu.

Il semble que le Bon Dieu ait voulu choisir les premiers t moins du Verbe Incarn  parmi les vierges. Cette puret  des parents de l'Enfant Dieu fut donc certainement aussi l'une des conditions divines pos es pour avoir l'incalculable privil ge de d couvrir des yeux de chair le visage du Dieu fait homme : « Bienheureux les c urs purs parce qu'ils verront Dieu ». Applicable en premier lieu aux bienheureux du Ciel, cette b atitude se r alise   la lettre en la personne de la Vierge m re d couvrant son enfant.

L'ob issance

Pourquoi donc les parents de Dieu se sont-ils rendus   Bethl em alors que la naissance de l'Enfant Dieu  tait imminente ? Sans doute parce qu'ils ob issaient au d cret de l'empereur. Mais leur ob issance n' tait pas m canique ni purement humaine. Car saint Joseph et la sainte Vierge, voyaient dans certains d crets des hommes la volont  expresse de la Providence. Qui plus est, ces H breux fid les, conscients du tr sor incalculable qui allait voir le jour, ne pouvaient pas ne pas songer   la proph tie de Mich e annon ant la naissance du Sauveur dans la petite bourgade de Bethl em. D s lors, comment ne se seraient-ils pas empress s de r aliser les desseins  ternels de Dieu ?

No l offre donc, comme nombre de myst res de la vie du Christ, le tableau de trois vertus essentielles du christianisme, celles-l  m mes qui crucifient les trois concupiscences : l'orgueil de la vie, la concupiscence des yeux, et la concupiscence de la chair.

No l pr sente ainsi, sous une forme simple et ravissante, un appel discret mais r el   marcher dans les voies de la saintet .

Et c'est aussi cela le message de No l que l'on souhaite saint et heureux comme la nouvelle ann e. ❁

Une étonnante proposition romaine

— Abbé François-Marie Chautard —

« Le pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, le libéralisme et la culture moderne. »¹

Quand une intelligence moderne relit cette proposition condamnée qui clôt le *Syllabus* de Pie IX, c'est-à-dire le catalogue des erreurs modernes condamnées par l'Église, son premier mouvement est de la trouver exagérée. Cette proposition ne procède-t-elle pas d'un



Pie IX

esprit fixiste et rigide, voire arriéré ? Cette position peu nuancée ne revient-elle pas à se murer dans sa tour d'ivoire au mépris de l'évolution irrémédiable du monde et de la société moderne ? Ne doit-on pas faire son deuil d'un monde définitivement révolu où l'Église ne règne plus sur les consciences et les États en maître absolu ? N'est-ce pas là finalement un attachement désuet au triomphalisme d'un temps passé ? L'Église ne doit-elle pas donner au monde l'exemple de son humilité rayonnante en acceptant le vrai et le progrès partout où ils se trouvent, même s'ils se

trouvent en dehors d'elle ? Cette bienveillance à faire siennes les idées nées en dehors de son sein n'est-elle pas un exemple sublime d'une humble charité ?

Pour comprendre plus aisément cette proposition si contraire à nos esprits modernes, il suffit de reconnaître une vérité : le pape est le vicaire du Christ dont il doit prolonger la mission, sous l'inspiration du Saint-Esprit. Si l'on tient compte de cette vérité de foi élémentaire, et que l'on modifie en conséquence la proposition condamnée, son erreur apparaît avec beaucoup plus de clarté : « Le Christ peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, le libéralisme et la culture moderne ».

Immédiatement, la réfutation de cette erreur saute aux yeux : n'est-ce pas plutôt l'inverse ? S'il y a une réconciliation à opérer, n'est-ce pas plutôt le monde qui peut et doit se réconcilier avec le Christ ? Comment pourrait-on imaginer que la mission du Christ et de son Église soit d'assimiler les idées du monde, *a fortiori* celles qui sont opposées à sa Révélation comme les condamnations des papes le démontrent et l'enseignent au sujet des erreurs modernes ?

Prétendre que l'Église et son chef visible sur terre peuvent et doivent se réconcilier et composer avec les erreurs modernes, c'est renier tout bonnement la mission de l'Église qui est de convertir le monde, de le christianiser et non d'assimiler ses maximes. Car, quand le pape entend condamner le progrès, il ne s'agit évidemment pas du progrès technique, mais des prétendus progrès philosophiques et religieux de la pensée moderne.

Mais il y a pire. Cette erreur de réconciliation de l'Église avec le monde ne se présenterait pas à l'esprit s'il n'y avait déjà, non seulement l'utopie de vouloir

réconcilier deux antagonismes, mais aussi l'illusion selon laquelle l'Église a le devoir de faire taire cet antagonisme. Comme si l'Église et le Christ avaient leur part de responsabilité dans la permanence de cette inutile querelle. Comme si l'Église devait montrer moins d'intransigeance avec l'erreur. Voilà qui est bien étrange et difficile à concevoir... A moins de considérer l'Église comme une société purement humaine dont les principes, les dogmes et les idées doivent suivre la marche de l'histoire, quitte à contredire ses principes, dogmes et idées de la veille.

Telle est l'erreur qui a triomphé au Concile et qui règne toujours au sein de l'Église conciliaire.

Et dans notre vie ?

Cette erreur n'est toutefois pas sans se présenter sous d'autres formes plus concrètes mais tout aussi néfastes. Telle est l'erreur des parents qui composent avec l'esprit du monde en mettant leurs enfants dans des écoles laïques ou prétendument catholiques, en cédant à leurs enfants qui sollicitent de leur faiblesse les mille gadgets électroniques que propose notre société de consommation. Telle est la faiblesse de ces jeunes gens qui flirtent avec les modes du monde, qu'il s'agisse de musique, d'accoutrements indécentes ou ambigus, ou encore de référents culturels ou intellectuels.

Non, le chrétien ne peut pas et ne doit pas « se réconcilier et composer avec le progrès, le libéralisme et la culture moderne », quitte à paraître retardataire aux yeux du monde et de ses émules. Le chrétien authentique ne doit pas être un tartuffe toujours prêt à trouver des accommodements avec le ciel pour mieux jouir du monde.

Vouloir le contraire, ce serait prétendre que le serviteur devrait être mieux traité que le maître. Ce serait surtout avoir perdu l'estime, l'enthousiasme et la joie d'un chrétien dont l'une des caractéristiques devrait non d'être séduit par le monde mais de rayonner dans le monde. ❀

1. *Syllabus*, proposition condamnée n° 80, DS 2980.

Quelques nouvelles de Rome

— Abbé François-Marie Chautard —

MMgr Fernando Ocariz n'est pas le dernier venu. Vicaire général de la puissante Prélature Personnelle de La Sainte Croix, plus connue sous le nom d'*Opus Dei*, Mgr Ocariz fut aussi l'un des experts choisis par Benoît XVI pour discuter avec les représentants de la Fraternité Saint-Pie X lors des récentes discussions doctrinales. Inutile de préciser que son avis compte.

Or, justement, le 1^{er} décembre, Mgr Ocariz a publié un article dans l'*Osservatore Romano* sur l'autorité magistérielle de Vatican II et « la nature de l'adhésion intellectuelle qui est due aux enseignements du Concile ». Cet article a curieusement paru trois jours après un entretien de Mgr Fellay mettant en cause le préambule doctrinal remis par Rome au Conseil Général de la

Fraternité Saint-Pie X.

Dans cet article important, le théologien espagnol commence par rappeler la portée doctrinale du Concile :

« ...la visée pastorale du Concile ne signifie pas qu'il n'est pas doctrinal. Les perspectives pastorales se fondent, en effet, sur la doctrine, et il ne peut en être autrement (...) dans les documents conciliaires, il est évident qu'il existe de nombreux enseignements de nature purement doctrinale : sur la Révélation divine, sur l'Église, etc ».

Cette distinction du cardinal amène une réflexion. Que le concile Vatican II ait une doctrine, c'est indéniable, et cela constitue d'ailleurs le point commun qui réunit ses adeptes de tout bord comme ses adversaires de tout poil. En revanche, que la « pastoralité » du Concile soit uniquement dans sa « visée », c'est-à-dire sa finalité, et non dans son autorité magistérielle, ce n'est plus si évident. En d'autres termes, s'il est vrai que « ...la visée pastorale du Concile ne signifie pas qu'il n'est pas doctrinal », la portée doctrinale du Concile ne signifie pas pour autant qu'il possède une autorité magistérielle. Qu'un texte parle de doctrine ne signifie pas qu'il soit revêtu d'une autorité magistérielle. Encore faut-il que cette doctrine soit un enseignement appartenant au Magistère et non une pieuse prédication... pastorale.

Et tout le problème est là. Quelle est l'autorité de la doctrine d'un concile pastoral, en l'occurrence de Vatican II ? C'est toute la question que soulève fort à propos notre au-

teur avec une rapidité qui ne laisse pas de surprendre :

« Toute expression du Magistère authentique doit être accueillie pour ce qu'elle est véritablement : un enseignement donné par des pasteurs qui, dans la succession apostolique, parlent avec un « charisme de vérité » (*Dei Verbum*, n° 8), « pourvus de l'autorité du Christ » (*Lumen gentium*, n° 25), « sous la lumière du Saint-Esprit » (*ibid.*). Ce charisme, cette autorité et cette lumière furent **certainement présents** au Concile Vatican II. Refuser cela à l'ensemble de l'épiscopat réuni *cum Petro et sub Petro* pour ap-



Mgr Fernando Ocariz

porter un enseignement à l'Église universelle, ce serait nier une partie de l'essence même de l'Église ».

Le principe est posé : l'enseignement de Vatican II appartient au Magistère parce qu'il est l'expression de l'enseignement des évêques réunis autour du pape. En d'autres termes, parce qu'il est un concile, Vatican II ne peut qu'avoir une autorité magistérielle, ce qui, comme démonstration, est un peu court, surtout s'il s'agit de prouver cette autorité à ceux qui la lui dénie. Du reste, quand il ajoute que la négation de cet aspect magistériel du Concile revient à nier une partie de l'essence même de l'Église, le théologien ne s'explique pas. Il affirme, purement et simplement.

Ayant affirmé l'autorité magisté-

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

- 8 h 00 : Messe lue
- 9 h 00 : Messe chantée grégorienne
- 10 h 30 : Grand-messe paroissiale
- 12 h 15 : Messe lue avec orgue
- 16 h 30 : Chapelet
- 17 h 00 : Vêpres et Salut du T.S.S.
- 18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine

- Messe basse
- à 7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30
- La messe de 18 h 30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

rielle du Concile dans son ensemble, Mgr Ocariz précise ensuite la nature de l'autorité propre à chaque type d'enseignement conciliaire, s'appuyant en cela sur le n° 25 d'un document du Concile lui-même, *Lumen Gentium*¹, ce qui nous semble assez court, dans la mesure où ce numéro de la déclaration conciliaire ne distingue pas les divers degrés d'adhésion à des textes conciliaires.

Un principe étonnant

Le procédé a du reste de quoi surprendre. On comprend fort bien que Mgr Ocariz s'appuie sur le Concile pour ceux qui en acceptent l'autorité, mais le procédé semble étrange quand il s'agit de répondre aux adversaires du Concile. Car enfin, s'appuyer sur le n° 25 de *Lumen Gentium* – quoique ce numéro dise – pour fonder l'interprétation de l'autorité des textes conciliaires, cela revient à présupposer une nouvelle fois l'autorité magistérielle du Concile ! Si l'autorité du Concile doit être comprise de la manière dont l'explique le... Concile, c'est que ce dernier donne lui-même les règles de son interprétation et qu'il a autorité pour le faire. Voilà le même présupposé, exprimé d'une autre manière.

Poursuivant son explication, Mgr Ocariz énumère trois degrés d'enseignement et donc d'autorité, fondant sa distinction sur la nature différente des textes conciliaires :

1. « Les affirmations du Concile Vatican II qui rappellent des vérités de foi ». Celles-ci « requièrent évidemment l'adhésion de la foi théologique, non pas parce qu'elles ont été enseignées par ce Concile, mais parce qu'elles avaient déjà été en-

seignées de façon infaillible comme telles par l'Église ». Si nous aimions le paradoxe, nous dirions que l'on pourrait en dire autant de propos affirmés par n'importe quel enfant du catéchisme qui répète une vérité définie indépendamment de lui par l'Église.

2. « Les autres enseignements doctrinaux du Concile requièrent des fidèles le degré d'adhésion appelé "assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence". Il s'agit d'un assentiment "religieux", qui n'est donc pas fondé sur des motivations purement rationnelles. Cette adhésion ne se présente pas comme un acte de foi, mais plutôt d'obéissance ; elle n'est pas simplement disciplinaire, mais enracinée dans la confiance en l'assistance divine au Magistère, et donc "dans la logique et sous la mouvance de l'obéissance de la foi" ».

3. « des éléments non spécifiquement doctrinaux, de nature plus ou moins circonstancielle (descriptions de l'état de la société, suggestions, exhortations, etc.). Ces éléments doivent être accueillis avec respect et gratitude, mais ne requièrent pas une adhésion intellectuelle au sens propre ».

Notre auteur s'arrête ici, n'envisageant pas l'existence dans le Concile d'un enseignement contenant des éléments doctrinaux étrangers, voire opposés à l'enseignement traditionnel de la foi. Voici un deuxième présupposé significatif, quoique implicite à cet endroit du texte.

Si l'on comprend bien Mgr Ocariz, la triple distinction de l'autorité se déduit de la diversité des enseignements conciliaires. C'est donc en se penchant sur la lettre du Concile qu'on en déduira la nature de l'autorité qui lui revient. Telle fut l'attitude adoptée non seulement par des progressistes avérés mais aussi par ceux qu'il est convenu d'appeler « traditionalistes » et qui ont lu dans les textes conciliaires non seulement des enseignements classiques, mais des enseignements nouveaux et même contraires à la doctrine traditionnelle de l'Église.

Statistiques 2011

Baptêmes	72
Mariages	9
Convois	33
Confirmations	115
Premières communions .	30
Communions solennelles	30

Tout naturellement, ces « traditionalistes » ont nié l'autorité de ces textes novateurs.

Allant plus loin dans leur analyse des textes, ils ont vu dans la lettre même du Concile une pensée non seulement erronée en nombre d'endroits, mais équivoque dans son ensemble². En conséquence, ils ont dénié au Concile dans son ensemble une autorité comparable à celle des conciles précédents.

Réponse à l'objection de la rupture

C'est à cette objection des traditionalistes que répond Mgr Ocariz dans la seconde partie de son discours.

« Au Concile Vatican II, il y eut diverses nouveautés d'ordre doctrinal sur le caractère sacramental de l'épiscopat, la collégialité épiscopale, la liberté religieuse, etc. Bien que l'assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence soit requis face à des nouveautés dans des matières relatives à la foi et à la morale qui ne sont pas proposées au moyen d'un acte définitif, certaines d'entre elles ont été et sont encore l'objet de

1. « Les divers degrés d'adhésion aux doctrines proposées par le Magistère ont été rappelés par Vatican II, au n° 25 de la Constitution *Lumen Gentium* ».

2. « On ne peut pas accepter ce concile. Ce concile sera jugé un jour par l'histoire, dans l'histoire de l'Église. Dans 20, dans 30 ans, dans un siècle, on jugera ce concile. Et on ne pourra pas ne pas dire que ce concile a été infesté par les idées libérales et que tout est équivoque ». Mgr Lefebvre, conférence spirituelle, 20 août 1976.

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Raphaël CORNU	26 novembre
Elisabeth COSSON	3 décembre
Mayeul ALEXANDRE	3 décembre
Eric FABIN	4 décembre
François VICARI	19 décembre

A été honorée de la sépulture ecclésiastique

Madeleine de LA CHAISE,	19 décembre
97 ans	

controverses en ce qui concerne leur continuité avec le Magistère précédent, c'est-à-dire leur compatibilité avec la Tradition.

Face aux difficultés qui peuvent apparaître pour comprendre la continuité de certains enseignements conciliaires avec la Tradition, l'attitude catholique, compte tenu de l'unité du Magistère, consiste à chercher une interprétation unitaire, dans laquelle les textes du Concile Vatican II et les documents magistériels précédents s'éclairent mutuellement ».

Dans ces deux paragraphes essentiels, l'évêque espagnol nous déroule quelques conséquences intéressantes liées aux nouveautés doctrinales du Concile. Puisque le concile Vatican II relève du Magistère, comme il l'a affirmé dans la première partie de son article, tout catholique doit assentir religieusement aux nouveautés doctrinales qui s'y trouvent. De plus, comme ce qui appartient au Magistère ne peut comporter de contradiction, le concile Vatican II n'en contient aucune. Il faut donc résoudre les apparentes difficultés en s'efforçant de les interpréter dans une authentique continuité.

Le message est clair. Il n'y a pas de rupture avec la Tradition. Et pourquoi n'y a-t-il pas de rupture ? Parce qu'il ne peut pas y en avoir. Et pourquoi ne peut-il pas y en avoir ? Parce que les textes du concile Vatican II sont revêtus d'une autorité magistérielle. Et comment sait-on que ces textes du concile Vatican II sont revêtus d'une autorité magistérielle ? Parce qu'on vous le dit.

Que faire alors si l'on voit la rupture avec les enseignements précédents du Magistère ? La réponse est

simple. Il faut réinterpréter le texte jusqu'à ce qu'on y arrive. Voici donc l'hérméneutique dont on nous rebat les oreilles depuis le Concile : il s'agit de tordre le texte jusqu'à ce qu'on puisse y trouver le sens qu'on veut y mettre. Autrement dit, si le sens voulu ne s'y trouve pas, il faut l'y mettre afin de pouvoir l'y trouver. Tout simplement.



Entrée des Pères conciliaires à Vatican II

En d'autres temps, on aurait parlé de volontarisme ou d'occamisme, voire de mauvaise foi et d'interprétation tendancieuse. Aujourd'hui, on parle de « Magistère ».

Une distinction importante s'impose toutefois ici :

« Le Concile Vatican II doit non seulement être interprété à la lumière des documents magistériels précédents, mais certains de ces derniers sont également mieux compris à la lumière de Vatican II ».

Jusqu'à-là, on croyait qu'il fallait « interpréter » les enseignements du Concile pour les adapter du mieux qu'on peut à l'enseignement précédent. En réalité, c'est plus complexe. Il ne s'agit pas seulement de lire le Concile à la lumière de la Tradition précédente, mais de lire la Tradition à la lumière du Concile devenu la *regula fidei*. Ce qui est tout de même quelque peu différent, quoique tout aussi difficile.

Quand le cardinal Ratzinger contredit Mgr Ocariz

Il y a cependant une difficulté, et non des moindres. C'est que les auteurs du Concile – et ils savent de quoi ils parlent – mentionnent une rupture.

Ainsi du cardinal Frings : « Messieurs, si vous vouliez reconnaître toute l'ampleur de la "rupture" et de la "révolution" qui s'est opérée dans l'Eglise après le concile, il faudrait que vous lisiez les 70 premiers schémas [élaborés pendant les commissions préparatoires] et qu'ensuite vous les compariez avec le contenu des décrets présents. Et si l'on est convaincu que l'Esprit de Dieu agit dans l'Eglise et notamment en ces temps où a lieu un concile universel, alors on a le droit de dire et d'espérer

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins – 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 – Fax 01 43 25 14 26
E-mail : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.fr
Directeur de la publication :
Abbé Xavier Beauvais
Composition : www.actuance.eu
Impr. Moutot - 92100 Montrouge
ISSN 2256-8492 – Tirage : 1900 ex.
CPPAP N° 0311G87731

Conférences du lundi DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X

21, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS
(métro : Sèvres-Babylone ou St-Sulpice)

Lundi 9 janvier 2012 à 19 h 30

**Le chant grégorien,
origine et développement
de Grégoire le Grand
à Charlemagne**

par Philippe BERNARD

Entrée : 6 € (étudiants : 3 €)

Crise économique et Islam

La crise économique qui sévit en Grèce n'a pas empêché son parlement de voter « le 7 septembre, par 198 voix sur 300, le versement d'une subvention de 16 millions d'euros pour la construction d'une grande mosquée à Athènes »¹.

1. *Faits et Documents*, n° 325, du 15 au 30 novembre 2011, p. 8.

que ce tournant ne s'est pas fait sans l'action du Saint-Esprit »³.

S'il n'y avait que le cardinal Frings... Mais le cardinal Ratzinger lui-même, à qui l'on doit – une fois élu pape – le fameux discours pontifical sur l'herméneutique de la continuité du 22 décembre 2005 – a tout de même dit bien des années auparavant que le texte conciliaire contredisait des textes antérieurs : «... Contentons-nous ici de constater que le texte [la déclaration conciliaire *Gaudium et spes*] joue le rôle d'un contre-Syllabus dans la mesure où il représente une tentative pour une réconciliation officielle de l'Eglise avec le monde tel qu'il était devenu depuis 1789... »⁴.

Voilà qui est bien fâcheux et oblige à remettre une nouvelle fois le texte conciliaire sur le métier... A cette objection, Mgr Ocariz n'a

pas répondu, mais il est possible de répondre à sa place. 25 ans de durs labeurs intellectuels ont sans doute été nécessaires à Benoît XVI pour ne plus voir la contradiction⁵.

Bref, au terme de deux années de discussion avec nos experts, Mgr Ocariz en vient à nier la rupture dans l'enseignement du Concile avec la Tradition, parce qu'il est impossible par principe d'en supposer une. Il fallait y penser... Dès lors, il ne reste plus qu'à se soumettre par obéissance et se forcer à voir en ce texte la continuité de la Tradition.

Le problème est qu'on attend toujours de lire cette interprétation d'un concile qui ne contredirait pas la Tradition. C'est sans doute qu'il faut réessayer sans se lasser...

D'aucuns verront dans cet ouvrage romain un entêtement à vouloir défendre le Concile à tout prix,

on pourra y voir aussi le signe d'une grande faiblesse. Car si l'on en vient à défendre le Concile par des diatribes, c'est bien la preuve qu'on s'efforce de défendre l'indéfendable.

Ce qui est tout à la louange de nos experts de la Fraternité Saint-Pie X qui auront acculé leurs interlocuteurs romains à répondre à leurs objections par des injonctions. ❀

3. Norbert Trippen, *Josef Cardinal Frings*, Schönningh éd., 2005, t.2, p. 402-412; traduit de l'allemand par la CRC, n° 43, p. 3, fev. 2006.

4. Cardinal Joseph Ratzinger, *Les principes de la théologie catholique*, Esquisse et matériaux, Tequi, Paris, 1985, p. 427.

5. Plusieurs travaux de qualité ont amplement montré que la continuité défendue par Benoît XVI dans son discours du 22 décembre 2005 ne résiste pas à l'examen des faits. Cf. abbé Gleize, « La tradition vivante » dans Vatican II, un débat à ouvrir, éd du Courrier de Rome, 2010.



La Révolution : laboratoire des génocides

— Abbé Bruno Schaeffer —

L'acceptation des « valeurs républicaines » est présentée régulièrement comme le fondement de l'appartenance à la société. Les refuser entraîne un arrêt de mort civile.

Pourtant, une meilleure connaissance de l'histoire les rend suspects. Le dernier ouvrage de Reynald Sécher, *Vendée. Du génocide au mémoricide*, y contribue considérablement. Le refus d'une extermination « légale » met de côté toute la réalité observable. Cette perversité intellectuelle débouche sur le « mémoricide », selon le mot créé par Reynald Sécher. L'auteur de la préface voit dans la Vendée le premier des génocides contemporains qui a sombré dans le mémoricide. Étape indispensable à la continuation du procédé. La France révolutionnaire en est le laboratoire et le modèle. Elle ne regrette rien, elle continue à honorer les bourreaux et à accabler les victimes.

L'ouvrage de Reynald Sécher comporte donc deux parties, le génocide et le mémoricide. Souvent l'histoire de la Vendée a été laissée de côté comme issue d'une tradition orale peu sûre. C'est un des mérites de l'auteur d'avoir mis à mal cette légende tenace. Dès sa thèse « La chapelle Basse-Mer, essai sur les notions de légitimité et de légalité », il peut faire cette constatation : « Je découvris que non seulement il existait une documentation pléthorique mais qu'elle était de première main, issue directement des hommes qui avaient fait l'histoire ». Son jury est d'accord sur « l'existence d'une documentation globale et fiable doublée d'une rupture historique datant de la Révolution ».

A partir de ce premier travail sur sa commune natale, Reynald Sécher étendit son enquête à l'ensemble de la Vendée atteinte « par les mêmes massacres et les mêmes destructions ». Présentée comme une guerre civile, l'épisode vendéen est en réalité une extermination voulue et organisée, un crime légal au départ de l'Etat de droit.

« En raison de son caractère systématique à l'encontre d'une population », le seul mot convenable est celui de génocide. Pour l'avoir dit et prouvé, l'université ferma ses portes au jeune historien. La postface de Stéphane Courtois décrit cette forme de terreur, largement répandue dans l'université. Il cite les noms entretenant ce refus du génocide et ouvrant la carrière du mémoricide.

Pour ces admirateurs de Robespierre et du communisme, la Convention a réalisé la seule politique exigée par l'idéal révolutionnaire. La Terreur est le prix à payer pour que les plus radicaux gardent le pouvoir. Ce crime conscient devait rester « pour l'éternité dans les oubliettes

de l'histoire ». Un refus de mémoire conscient, volontaire, organisé, « prolongeant le déni de génocide lui-même » et conduisant au mémoricide. Avec l'extermination de la Vendée, la République innove la matrice des génocides multiples des XIX et XX^e siècles.

La malhonnêteté règne en haut lieu. « En dépit des lois d'anéantissement et d'extermination votées par les députés de la Convention, des lettres de Turreau d'une précision sans pareille, des écrits émanant tant des victimes que des bourreaux, certains persistant à ne voir dans la Vendée qu'une guerre civile, faite de hasards, de dérapages réciproques, de divagations, et à affirmer que le Comité de salut public et ses hommes, notamment Robespierre, ne sont en rien concernés » Reynald Sécher montre le contraire. Tout est planifié, organisé, orchestré. Sa découverte aux Archives Nationales des « petits bouts de papiers » achève d'ôter toute incertitude.

Ni brigands, ni géants

Les débuts de la réaction ne seraient pas à rechercher du côté de la nostalgie de la monarchie, mais dans la vision des grands principes mis en œuvre par la Révolution de n'être que des mots abstraits. Pour l'auteur, « les nouveaux dirigeants ont trahi et se sont trahis eux-mêmes ». Ils ont confisqué la Révolution à leur profit. Le vote décide tout : ils s'accordent des « privilèges exorbitants », imposent des « principes nouveaux porteurs de haine et de division ». Face à la tyrannie égalitaire jacobine, la résistance devient un droit et un devoir. Des révoltes, des émeutes éclatent un peu partout, deux tiers de la France sont concernés. Il serait utile de le savoir et d'en faire une synthèse ne s'arrêtant pas aux guerres de Vendée et au mouvement chouan. L'Etat réplique, « provoquant un véritable enfer qui dura près de trois ans, de 1792 à 1794 ». L'exaltation d'une fausse liberté génère le liberticide et la réaction violente des opprimés. Ce n'est pas une réaction des nobles, les paysans vont les chercher pour leurs compétences militaires. C'est une guerre spontanée dont l'étincelle est la conscription, et le brasier l'insurrection générale de 1793. Dès août 1793, le génocide l'emporte sur la guerre civile, puis, à partir de la loi du 1^{er} octobre 1793, il devient général jusqu'à la chute de Robespierre ; la première période se termine les 23 et 24 décembre 1793 par le massacre de Savenay.

Dans un premier temps, on avait assisté aux succès de l'insurrection. L'armée catholique et royale n'est pas très organisée, mais l'adversaire reste faible. Du côté vendéen, il y a une parfaite connaissance du terrain, une facilité d'adaptation, jointes à l'enthousiasme et à la foi des insurgés. Il y a peu de morts, les représentants légaux de

la force publique s'enfuient, sont chassés ou arrêtés. La capacité de résistance de la population est considérable. Les techniques militaires des Vendéens désorganisent et surprennent l'adversaire. La guerre est faite de harcèlements et d'embuscades, les Vendéens ont souvent pour seules armes leurs outils de travail.

Cependant, « la finalité politique du soulèvement vendéen comme des autres, est le renversement du pouvoir en place et le rétablissement de la monarchie comme la seule garantie de la liberté et de la sécurité ». Pour cela, prendre Paris s'impose. Auparavant, la prise de Nantes permettra de contrôler le passage de la Loire. Hélas, l'attaque du 29 juin échoue ; sinon, selon Turreau, la ville était « le tombeau de la liberté ». Pour ce dernier, il est possible de détruire entièrement les Vendéens.

La deuxième phase, à partir de la défaite de Nantes, est une généralisation de la guérilla. Elle dure jusqu'au 17 octobre avec la bataille de Cholet où 25 000 Bleus et 35 000 Vendéens s'affrontent. Défaite vendéenne, suivie de la virée de Galerne. On passe la Loire, espérant la globalisation de la guerre à tout l'Ouest, et dans l'attente d'un secours anglais.

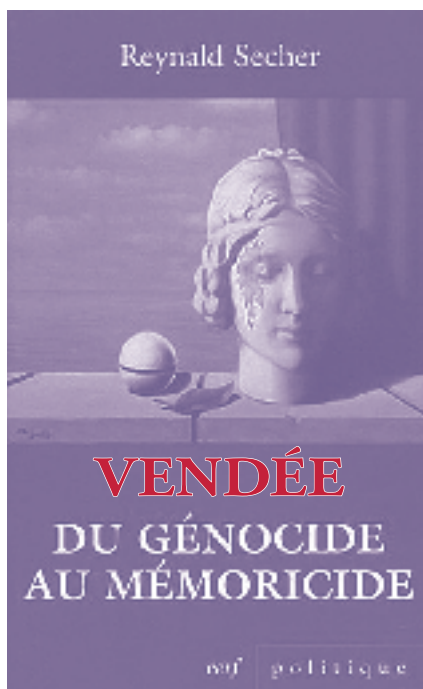
La troisième phase s'achève dans les marais de la Loire, à Savenay, où « les bleus se montrent d'une incroyable cruauté. » La Vendée demande grâce, mais à Paris, le génocide considéré comme « juste punition » s'organise autour d'un seul objectif : l'extermination.

Le génocide légal

Les révolutionnaires français sont les premiers à faire « passer dans la réalité l'idée de meurtre de masse et sa justification dans un système construit à cet effet ». Pour Robespierre, les contre-révolutionnaires sont irrécupérables. La terreur est une « conséquence du principe général de la démocratie ». Elle continue dans la perspective de Carrier déclarant : « Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière et de manquer le but que nous nous sommes proposé ». La démocratie ou la mort, sujet d'une grande actualité...

Le décret du 20 avril 1793 est sans équivoque : « la Convention déclare, qu'appuyée sur les vertus du peuple français, elle fera triompher la République démocratique et punira sans pitié ses ennemis ».

L'idéologie républicaine n'a pas changé. Mais comment faire accepter le meurtre de masse ? Tout est à inventer, observe Sécher. D'abord banaliser la mort et ses instruments ; la guillotine est le symbole de cette génération des droits de l'homme. La mort à grande échelle est pour les historiens marxistes « une mesure naturelle et une salutaire vision ». Donner un cadre juridique aux mas-



sacres rassure. La peine de mort et son exécution dans les 24 heures est le droit commun, les réserves de la loi sont vite écartées. Ce sont tous les Vendéens qui doivent périr, or ils sont 815 000 sur un territoire de 10 000 km². « Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés ». Toute la population vendéenne est concernée. L'application est rapide. 21 jours après la loi, les représentants en mission rendent compte : « Nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres ».

Les « petits bouts de papier » découverts par Reynald Sécher sont les échanges entre les membres du Comité. On lit les noms de Robespierre, de Carnot, de Barère. C'est la confirmation accablante de leur volonté de tout exterminer. Le Comité demande d'aller vite : « Frappez simultanément et frappez sans relâche jusqu'à ce qu'enfin cette race impure soit anéantie » et le sol de la liberté purgé « de ces débris infectes du royalisme ». Au lendemain de Noël 1793, Westerman rend compte au Comité de la disparition de la Vendée : « Suivant les ordres que vous m'avez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes qui, au moins, pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé ».

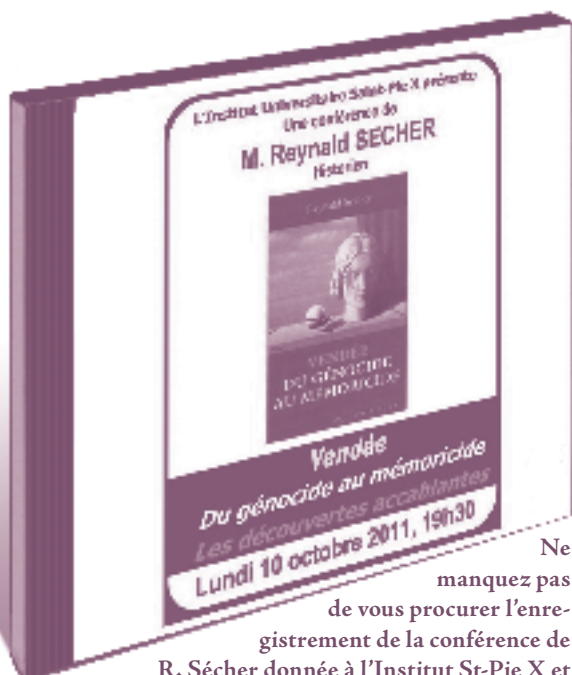
Le génocide ne manque d'aucune pièce, l'élimination de toute une population devient légale et systématique. C'est une nouveauté. Les conventionnels veulent aller à l'économie, trois solutions leur paraissent répondre à l'objectif de rapidité : le gaz, les mines anti-personnelles, l'empoisonnement. Mais c'est finalement lent et coûteux, les noyades sont plus efficaces, et pour économiser les balles, il suffit de déchirer les corps à coup de sabre ou de baïonnette. Pour la Convention, on ne meurt pas assez vite. Côté butin, la peau des Vendéens peut être tannée, elle est « d'une bonté supérieure à celle des chamois », on en fait des bottes, des chaussures et des culottes. Ailleurs,

Du génocide vendéen au génocide de la foi, attention au mémoricide

Il est difficile de lire Reynald Sécher sans faire un parallèle entre le génocide vendéen et le génocide de la foi instauré par Vatican II. En plus grave. L'Évangile dit en effet de ne pas craindre ceux qui tuent le corps, mais ceux qui précipitent le corps et l'âme en enfer. La guerre de Vendée a produit beaucoup de martyrs, Vatican II se solde par une apostasie monstrueuse. En revanche, il n'est pas exagéré de dire que les bourreaux restent les vainqueurs et les victimes les vaincus.

Si l'Église n'avait pas les promesses de vie éternelle, la guerre d'extermination menée contre la foi, contre la liturgie et la morale catholique aurait triomphé. Le Bon Dieu a permis à un petit nombre de conserver le témoignage de la foi afin de ne pas garder le silence en présence de ceux qui tuent les âmes. Perdre cette liberté de parole, c'est se mettre en danger de ne plus assurer aux âmes les moyens du salut. Ne rentrons pas dans le cycle du mémoricide, ayons le courage d'appeler, cinquante ans après son ouverture, le concile Vatican II un génocide contre la foi. Sinon, en changeant seulement un mot du titre de Reynald Sécher, on pourra bientôt écrire « Vatican II : du génocide au mémoricide ».

Abbé Bruno Schaeffer



Ne manquez pas de vous procurer l'enregistrement de la conférence de R. Sécher donnée à l'Institut St-Pie X et disponible à la procure de Saint-Nicolas.

on fait fondre cent cinquante femmes pour en récupérer la graisse. Femmes et enfants sont les premières victimes, tout doit disparaître.

L'ouvrage de Reynald Sécher multiplie les exemples et les preuves. L'objectif de Turreau est de faire de la Vendée « un cimetière national afin de purger entièrement le sol de la liberté de cette race maudite ». Les moyens : les colonnes infernales, la flottille empêchant le passage de la Loire, le comité de subsistance organisant le pillage. Partout on tue, on brûle, on vole. L'incitation à la haine est générale, les massacres de la Révolution sont les fruits de l'idéologie démocratique. Dans l'esprit des Lumières, même le crime est rationalisé. La distinction objective du bien et du mal n'existe plus. Il n'y a pas d'explication, il suffit de dire des Vendéens qu'ils sont des sous-hommes, des brigands.

Jamais sans doute, on n'a disposé d'autant de documents pour prouver un génocide. Le crime est pour l'auteur imprescriptible. Certains aspects comparatifs avec les génocides récents appelleraient des distinctions que leur proximité peut rendre difficiles.

Il est temps de passer au mémoricide « politique du silence et du minimum » pour Reynald Sécher qui se propose d'aller « de l'impossible vérité aux enjeux de la juste mémoire ». Aujourd'hui, le machiavélisme politique fait des vainqueurs des héros et des vaincus des criminels. La situation vendéenne est tout autre. L'auteur l'établit : « Les bourreaux étaient les vainqueurs et conservaient le pouvoir, les victimes étaient les vaincus ». Organiser le mémoricide était facile, les bourreaux « ont tout fait pour empêcher que la vérité n'éclate et ont mis en place un processus de mémoricide que l'historien doit déconstruire ». Le mémoricide fait appel au temps, tout indice doit disparaître : pas de victimes, pas de crimes. Les Vendéens ne sont pas des ennemis vaincus mais des criminels. L'Etat vainqueur, l'Etat de droit, l'Etat des droits de l'homme en a décidé ainsi. Les faits et les documents rassemblés par Reynald Sécher intéressent seuls l'historien. Mais « les Vendéens n'ont jamais pu se constituer en victimes ». Le système totalitaire par nature ne se discute pas. Il n'existe pas d'alternative : se soumettre au régime républicain ou périr, « La liberté ou la mort ». Les survivants restent des ennemis et des traîtres.

En 1891, à la Chambre, Clémenceau peut faire l'apologie de la politique de la Convention : « J'approuve toute la Révolution. J'approuve les massacres de septembre. J'approuve les noyades de Nantes ». A quand son procès pour apologie de crimes contre l'humanité ? Tous les régimes depuis deux siècles ont soutenu cette falsification de la mémoire, contribuant au maintien des génocides. Reynald Sécher attend un procès rendu possible par le caractère im-

prescriptible des crimes perpétrés. Sanctions : débaptiser les rues, les places, les institutions rappelant le nom des criminels. Pourquoi pas épargner certains universitaires, leurs revues, leurs ouvrages consacrés à l'apologie de ces crimes ?

Le but du mémoricide est de rendre impossible l'action en justice, impossible la vérité. Aujourd'hui encore, l'universitaire Jean-Clément Martin, au faite des honneurs républicains, trouve le terme de génocide impropre et nie l'existence d'un plan de destruction. Là, le négationnisme impossible au vu des preuves n'est pas interdit, il est récompensé. Le génocide fait disparaître les victimes, le mémoricide y ajoute la volonté d'en nier l'existence. « le mécanisme du mémoricide a donc pour objet de détruire les consciences en abolissant leur mémoire ». La Terreur instituée par Robespierre reste le modèle des régimes totalitaires ; vouloir faire table rase du passé implique la disparition de tous les opposants. Le texte fondateur en est la Déclaration des Droits de l'Homme débouchant sur l'organisation idéologique du premier génocide moderne.

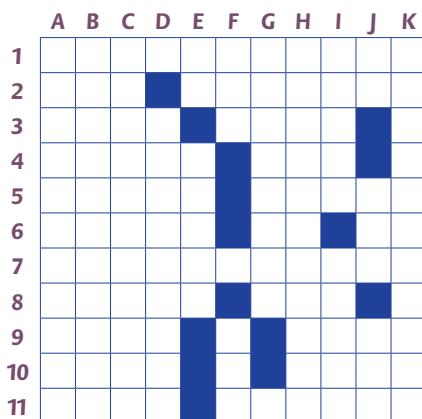
Tous peuvent le comprendre à la lecture attentive du travail de Reynald Sécher. Un ouvrage à lire individuellement, à offrir autour de soi, propre aussi à faire un bon outil pour un cercle d'étude.

Reynald Sécher - *Vendée du Génocide au Mémoricide, mécanisme d'un crime légal contre l'humanité* - Préface de G. W. Goldanel – Postfaces de Hélène Piralien et de Stéphane Courtois. Editions du Cerf – Paris octobre 2011 - 444 pages - 24 €



MOTS CROISÉS - Problème N° 01-12

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT

1) Naguère les églises en étaient l'objet, aujourd'hui ce sont... les entrées de cinéma. 2) Ce peut être un sabre chinois - Souvent érigé au fond d'un jardin. 3) Même ainsi, n'est pas court - Inversé, c'est un surnom de « titi ». 4) Temps liturgique doublement révolu

- Onomatopée dubitative et... mélangée. 5) Belle ville hanséatique - Une œuvre de Van Eyck perpétue son nom. 6) Vidée de ses grains, n'est plus qu'un débris - Abréviation académique ou de variétés - Pas mienne! 7) Auxiliaire précieux pour la « chasse » à la truffe. 8) S'il est sulfurique, n'est plus poétique - Bénite, elle ne se consomme pas. 9) Doublement Commedia dell'arte - Mieux vaut les retourner avant de les semencer. 10) On y fête Saint Jordi - C'est, dans bien des domaines, un sage préliminaire. 11) Laissons-les ricaner... - La vraie joie populaire.

VERTICALEMENT

A. Ce sont des cétacés capables de mordre. B) De tous les Espagnols portant ce patronyme, « José » est le plus emblématique. C) C'est comme un bouquet mélodique. D) Elles ne sont pas obligatoirement maladroites! E) Petit nom pour un saint populaire - Verhaeren fut l'un des plus ardents défenseurs de ce peintre mal aimé. F) Est souvent le suivant... - L'est bien celui qui s'y fie! G) N'est pas que l'affaire du

postier. H) Est très « in » ces temps-ci. I) C'est bien en masse désordonnée qu'elle envahit les assiettes flamandes - Prénom masculin désuet et pourtant très mode. J) Abréviation pour une phase lunaire qui intéresse particulièrement les jardiniers et les astronomes amateurs - ...117, c'est un fin limier - Allez! K) Il sera peut-être un jour curé de Saint-Nicolas.

SOLUTIONS du N° 12-11

HORIZONTALEMENT :

1. RORATE CAELI... 2. ACCUEILLANT. 3. TRINIDAD. 4. AA - EN - NIUQ (ÉLISABETH QUIN). 5. TNP - TÔD - OUF. 6. ÔTÉ - UNES - EL. 7. TR (TINO ROSSI) - PEU. 8. INOUÏ - TIELT. 9. LIÉGEOIS. 10. LÈS - NB (NOTA BENE) - GA. 11. ERNÉE - SAGOU.

VERTICALEMENT :

A. RATATOUILLE. B. OCRANT - NIER. C. RCI (RADIO CARAÏBE INTERNATIONALE) - PÉ - OESN. D. AUNE - TUG. E. TEINTURIÈRE. F. DIE - ON. G. CLANDESTINS. H. ALDI - ISBA. I. EAIUO - PÉ. J. LNEQUEEL (QUENELLE) - GO. K. ITN(TINTIN) - FLÛTIAU.

Les droits du père

— Abbé Nicolas Cadiet —

Une pression croissante s'exerce sur les familles pour leur retirer graduellement la compétence dans l'éducation des enfants : « éducation sexuelle » obligatoire, entraves à l'école libre, etc.

Dans ce contexte, il est bon de se rappeler sur quoi se fondent les prérogatives des parents.

C'est dès les premiers instants de sa vie que l'enfant est placé sous leur responsabilité. L'ancienne coutume hébraïque donnait les droits de la paternité à celui qui recevait sur ses genoux l'enfant sorti du sein maternel¹. Signe de la reconnaissance légale de l'enfant, par laquelle on assume tous les devoirs qu'exige le soin du petit homme. Le père reconnaît que cet être provient charnellement de lui, il est la « chair de sa chair », et on peut affirmer avec saint Thomas d'Aquin : « Le fils est, par nature, quelque chose du père »².

L'amour des parents pour leur enfant n'est donc qu'une extension de l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes. D'où le célèbre jugement de Salomon, qui réserva les droits maternels à celle dont les entrailles reconnaissent leur fruit (III Rois, 3, 16-28). C'est à celui qui l'aime le plus que doit revenir le droit d'éduquer l'enfant : un mercenaire ne se mettrait pas en peine de brebis qui ne sont pas les siennes.

C'est le même amour conjugal qui fonde et décore le foyer familial dont l'enfant a besoin : « Ce qui forme alors l'enfant n'est pas un enseignement oral, plus ou moins systématique, mais surtout l'atmosphère du foyer, la présence et l'attitude des parents, des frères et des sœurs, du voisinage, le cours de la vie

quotidienne, avec tout ce que l'enfant voit, entend, ressent. Chacun de ces éléments, peut-être minime en soi et apparemment sans aucun relief, laisse toutefois une trace et, peu à peu, détermine les attitudes fondamentales que l'enfant prendra dans la vie : confiance dans les personnes qui l'entourent, franchise, docilité, esprit d'entreprise et de discipline, respect de l'autorité ou, au contraire, individualisme égoïste, insubordination, rébellion. L'action douce mais constante, d'une famille saine, unie et bien constituée, règle les instincts naturels, les dirige dans un sens précis, les coordonne et forme ainsi des natures harmonieuses, pleinement développées individuellement et socialement. En revanche, le déséquilibre familial se répercute sur les enfants et en fait des êtres instables, victimes de désaccords et de sursauts intimes, incapables de réaliser un profond accord entre les tendances innées et l'idéal moral »³.

Nul mieux que les parents naturels ne peut procurer à l'enfant ce cadre de vie. C'est là le signe que la nature leur en réserve la responsabilité. Le pape Pie XI le note : « Dans l'ordre naturel, Dieu communique immédiatement à la famille la fécondité, principe de vie, donc principe du droit de former à la vie, en même temps que l'autorité. [...] La famille reçoit donc immédiatement du Créateur la mission et conséquemment le droit de donner l'éducation à l'enfant, droit inaliénable parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif, droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile et de l'Etat, donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit »⁴.

Il y a là une application manifeste du fameux principe de subsidiarité : une autorité supérieure n'a pas à ac-

complir la tâche qui est à la portée d'une autorité inférieure. L'Etat ne peut intervenir que pour aider la famille, et éventuellement pour pallier ses défaillances. Pie XII le répète fermement : « Un Etat qui s'attribue exclusivement la tâche de l'éducation et interdit aux particuliers ou aux groupes indépendants d'assumer en ce domaine aucune responsabilité propre, manifeste une prétention incompatible avec les exigences fondamentales de la personne humaine ». Et il en profite pour relever : « On peut l'affirmer sans crainte : le statut qu'un pays réserve à l'école privée [...] reflète assez exactement le niveau de vie spirituelle et culturelle de ce pays »⁵.

Car les faits confirment a posteriori la doctrine : « La primauté du milieu familial dans l'éducation se manifeste d'ailleurs par l'impuissance fréquente du cadre scolaire à remédier seul aux carences familiales graves »⁶. Devant les défaillances de la famille, la nature prend sa revanche et fait comprendre amèrement que la famille est irremplaçable.

Le maître d'œuvre dans l'éducation de l'enfant, c'est donc, de droit naturel et divin, le père de famille et non l'Etat, le médecin, le psychologue, ni encore le maître d'école, dont Pie XII affirme qu'il est « en premier lieu, le délégué de la famille »⁷.

L'ordre surnaturel, en confiant un rôle spécial, et de premier plan, à l'Eglise n'annule pas pour autant celui de la famille. C'est pourquoi Pie XII exhortait ainsi les familles

1. Cf. l'appel du psalmiste à celui qui l'a « sorti du sein de sa mère » (Ps. 21, 10), qui a ainsi contracté le devoir de prendre soin de lui. Cf. aussi le geste du parrain au baptême.

2. Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIa IIae q.10 a.12.

3. Pie XII, *Radiomessage à la journée de la mère et de l'enfant*, 6 janvier 1957.

4. Pie XI, encyclique *Divini illius magistri*, 31 décembre 1929.

5. Pie XII, *Discours au congrès international des écoles privées européennes*, 10 novembre 1957.


6. Pie XII, *Ibidem*.

7. Pie XII, *Allocution aux professeurs de l'enseignement secondaire d'Italie*, 5 janvier 1954.

de France : « Au nom donc de vos familles et de la France, défendez la sainteté du mariage et l'unité du foyer, ravagées par le divorce ; défendez l'autorité des parents et leur

liberté d'élever chrétiennement leurs enfants sans dommage »⁸.

Quelle joie sera alors le partage du père de famille s'il peut dire à la fin de ses jours : « Père, j'ai gardé ceux

que vous m'avez donnés, et aucun ne s'est perdu. » (Jn 17, 12). 

8. Pie XII, *Radiomessage aux familles de France réunies à Montmartre*, 17 juin 1945.



Sainte Geneviève, patronne de Paris

— Michel Fromentoux —

Sainte Geneviève mourut-elle en 502 ou 512 ? Les historiens s'accordent pour dire qu'elle mourut un 3 janvier.

Mais certains, suivant une *Vie* de la sainte écrite au VI^e siècle où on lit qu'elle vécut « plus de dix fois huit ans » trouvent très plausible la date de 502, alors que d'autres, comme Anne Bernet, considérant que la basilique des Saints Apôtres dans laquelle elle fut inhumée, n'était même pas commencée à cette date, la voient mourir en 512 à plus de quatre-vingt-dix ans, juste quelques semaines après Clovis, roi des Francs, qui lui-même y eut son ultime demeure. C'est donc le mille cinq centième anniversaire de la mort de sainte Geneviève, patronne de Paris, que nous célébrons en ce début d'année.

Grande devant le Seigneur

Cette sainte gallo-romaine, gauloise par sa mère et franque par son père, officier supérieur de l'armée romaine, naquit à Nanterre, cela est sûr, entre 420 et 423, puisqu'elle était encore une enfant aux longs cheveux blonds en 429 quand elle fut remarquée, pour sa grâce et sa beauté toute céleste, par saint Germain, évêque d'Auxerre, passant, accompagné de saint Loup, évêque de Troyes, par Nanterre pour aller

combattre en Bretagne l'hérésie pélagienne : « Heureux êtes-vous d'être les parents d'un tel rejeton... Elle sera grande devant le Seigneur » dit le saint évêque à ses parents. Le lendemain, il lui suspendait au cou une monnaie marquée d'une croix, signe de sa promesse de consécration virgine. Elle n'allait même pas attendre vingt ans pour recevoir de l'évêque Villicus, qui ne laissa pas d'autre trace dans l'Histoire, le voile des vierges consacrées.

Peu après, la mort de ses parents l'obligea à quitter Nanterre pour s'installer à Lutèce, d'abord chez sa marraine, ensuite à la tête d'une communauté. Répartissant en aumônes l'argent des vastes domaines hérités de ses parents, se nourrissant elle-même de fèves et de pains d'orge, accomplissant des miracles extraordinaires, notamment des guérisons d'aveugles et de paralytiques, elle ne s'attira pas que des louanges de la part de la population : pour comprendre cette mystique plaçant toute son espérance en Dieu seul, les païens étaient trop matérialistes et les chrétiens trop découragés par la situation de leur ville dans une Gaule livrée aux invasions wisigothes...

Attila ne passera pas

Le sort de Lutèce était en effet précaire au sein de la dernière enclave restée romaine et dirigée par le patrice Aetius. Et voilà qu'aggravant la panique

on apprit en 451 que le terrible Attila, roi des Huns, apparaissait en Gaule à la tête de 500 000 féroces guerriers. Le 7 avril il avait passé la population de Metz au fil de l'épée. À Lutèce les hommes parlaient de fuir ; seule Geneviève, bravant jusqu'aux lapidations, affirmait qu'il fallait résister. Elle parvint à convaincre quelques femmes qui acceptèrent de se mettre à prier et à jeûner. « Abandonnant, dit Anne Bernet, à leurs projets honteux les couards qu'elles ont eu l'infortune d'épouser, elles s'enferment avec leurs enfants dans l'église et refusent d'en sortir. Si les hommes partent ce sera sans leurs familles. Les victimes de ce chantage à l'amour conjugal et paternel n'ont plus qu'à barricader les portes de Lutèce et prier le Ciel de ne pas désavouer Geneviève... » Ce que femme veut...

Toujours est-il qu'Attila, n'ayant pu prendre Troyes fermement défendue par son évêque saint Loup, fonça non sur Lutèce mais sur Orléans où il se heurta à la résistance de saint Aignan, autre prélat intrépide.

Il faut dire qu'Aetius, maître de la milice romaine, ancien otage d'honneur chez les Huns, avait été élevé avec Attila. Le premier connaissait à fond les pratiques des enfants des steppes et le second, se croyant destiné à s'emparer de l'empire romain, n'ignorait rien de l'éducation gréco-latine. L'affrontement revêtait dès lors une valeur symbolique. Il eut lieu quinze jours après la résistance d'Orléans, près de Troyes aux Champs Catalauniques ; Attila fut vaincu mais non écrasé, puisqu'il réapparut l'année suivante à Rome où le pape Léon I^{er} lui fit si forte impression qu'il courut se retirer sur ses rives danubiennes. Le « fléau de Dieu » devait y mourir en 454 le soir de ses noces un peu trop arrosées.

Il n'en reste pas moins que Geneviève contribua à la victoire des

Champs Catalauniques en forçant le peuple gaulois à déjouer la panique. La paix restait quand même bien aléatoire. Aetius ayant été assassiné sur ordre du jaloux empereur Valentinien III, son successeur Ægidius, puis le fils de celui-ci, Syagrius, essayèrent de sauver les débris de la présence romaine en Gaule. Efforts vains puisqu'en 476 le fantoche empereur Romulus Augustule fut déposé par Odoacre, roi des Skires, allié aux Huns et aux Hérules. Un barbare entrant dans Rome ! Tout un monde finissait de s'effondrer...

Rome doit revivre



Sainte Geneviève

Geneviève ne perdit pas pour autant l'espérance : Rome devait revivre. Continuant son œuvre de charité, elle semait partout, à Meaux, à Laon, à Troyes, à Orléans, à Tours, ses bienfaits et ses guérisons miraculeuses. Sa réputation allait jusqu'en Orient d'où le moine Siméon le Stylite lui envoya un message.

Les évêques de Gaule, ne pouvant plus compter sur l'ordre romain pour sauver la civilisation, commençaient à fonder quelques espoirs sur les rois des Francs, descendants de Mérovée : certes encore païens et quelque peu cruels, au moins ne s'étaient-ils pas laissés gagner comme les autres envahisseurs, Wisigoths et Burgondes, par cette religion au rabais qu'était l'arianisme. Si Childéric, grand admirateur de la civilisation romaine, ou son fils

PALMARÈS COURS DE CATÉCHISME			
1ER TRIMESTRE 2011-2012			
Abbé BOUBÉE	1er	Jean HEIBIG	16,53
Persévérance	2e	Clément BAUMANN	15,73
	3e	Gonzague de TANOÛARN	15,69
	4e	Sixte-Henry de TANOÛARN	11,90
	(Pas classée)	Ephélandra BOCQUET	

Clovis né en 466, parvenaient, comme ils en étaient de taille, à réunifier la Gaule en s'appuyant sur son principal élément d'unité depuis saint Martin au siècle précédent, le christianisme, pourrait alors naître un royaume chrétien prenant le relais de l'empire romain d'Occident ! Geneviève allait participer à la réalisation de ce grand dessein.

Childéric aimait Lutèce et portait à la protectrice de la ville une immense estime. En 457, elle obtint de lui qu'il renonçât à exécuter des prisonniers. À sa mort en 481 elle reporta son affection sur le jeune Clovis âgé de quinze ans qui n'allait pas tarder à occire Syagrius devenu une ombre gênante. Il s'apprêtait alors à entrer dans Lutèce dont il rêvait de faire sa capitale, mais Geneviève lui interdit la ville : il devait d'abord recevoir le baptême ! Le siège affamant la population, elle organisa une expédition très risquée jusqu'à Arcis-sur-Aube pour ravitailler la ville en blé, mais elle ne céda jamais jusqu'au jour, dix ans plus tard, où la reine Clotilde devenue son amie et Rémi, évêque de Reims, eurent emporté la décision du jeune roi de se faire baptiser à Reims, à Noël 496.

L'amie de Clovis et de Clotilde

Malgré son grand âge, Geneviève demeura la confidente du couple royal et la personnalité la plus vénérée de Lutèce, que l'on commençait à appeler Paris. Clovis, sur ses supplications, accordait parfois grâce à ses ennemis. Il venait d'entreprendre la construction de la basilique des Saints-Apôtres, où il fut lui-même inhumé en novembre 511 peu avant Geneviève le 3 janvier 512 et longtemps avant Clotilde qui les rejoignit en 544.

Geneviève devait donner son nom à la montagne, voisine de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où s'accrocherait le rayonnant foyer de l'intelligence française... En 886, la première procession de la châsse de la sainte fit reculer l'envahisseur normand qui terrorisait Paris. Vers 1130, trois cents malades atteints d'un mal convulsif, appelé « Mal des Ardents », furent guéris rien qu'en touchant la châsse. En 1744 on l'invoqua pour sauver Louis XV atteint de la petite vérole, à la suite de quoi le roi fit élever une nouvelle basilique au point culminant de la rive gauche, pour y recevoir dignement les reliques de la sainte, mais la Révolution dite française s'empara de l'édifice pour le transformer en « Panthéon des grands hommes »... La châsse en fut retirée en 1791 et revint dans l'ancienne abbaye des Saints-Apôtres qui fut confisquée à son tour. On la fondit à la Monnaie de Paris et on brûla les restes en place de Grève sur un bûcher de chasubles « pour expier le crime d'avoir propagé l'erreur et entretenu le luxe de tant de fainéants » (sic).

Si l'église Sainte-Genève fut définitivement laïcisée en Panthéon en 1885, cette grande sainte continue de nous donner une leçon de combat contre la lâcheté, ce dont se souviennent les fidèles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet quand ils processionnent, ignorant les « Grands Hommes », autour de ce lieu qui devrait redevenir saint. À la charnière entre un monde s'effondrant et un monde se cherchant, sainte Geneviève nous apprend à transmettre la force de l'amour chrétien et donc à sauver la civilisation. Face à tous les fléaux de Dieu qui envahissent aujourd'hui Paris pour y semer le sacrilège et la pornographie, rappelons-nous l'exemple courageux de la patronne de notre capitale !

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE

Dimanche 1^{er} janvier

- + Chant du *Veni Creator* au début de chaque messe

Mardi 3 janvier

- + 20h30: cours de doctrine approfondie

Mercredi 4 janvier

- + 15h00: réunion de la Croisade eucharistique
- + 19h30: réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul
- + 20h00: JCSN conférence, galette des Rois - salle des catéchismes

Jeudi 5 janvier

- + 20h00: cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 6 janvier

- + 9h00: messe de l'école Saint-Bernard
- + De 18h00 à 20h00: consultations notariales gratuites en salle des catéchismes
- + 20h00: départ de St-Nicolas pour le défilé vers le Bd St-Marcel (angle rue Jeanne d'Arc) pour les 600 ans de la naissance de sainte Jeanne d'Arc - galettes des Rois, Paris XIII^e

Samedi 7 janvier

- + 13h00: cours de catéchisme pour adultes
- + 16h00: messe des catéchismes

Dimanche 8 janvier

- + 15h00: fête de Noël des louveteaux(ettes) en salle des catéchismes

Lundi 9 janvier

- + A partir de la messe de 18h30: réunion du Tiers Ordre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
- + A 19h30: conférence à l'Institut St-Pie X par Ph. Bernard: Le chant grégorien, origine et développement de Grégoire le Grand à Charlemagne

Mardi 10 janvier

- + 19h30: réunion du chapitre de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame
- + 20h00: cours de philosophie politique
- + 20h00: cours de doctrine approfondie

Jeudi 12 janvier

- + 20h00: cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 13 janvier

- + 16h30: récitation du rosaire en l'honneur de Notre-Dame de Fatima

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 22 euros De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: LE CHARDONNET — A expédier à M. Eric Brunet, LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins — 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...).

- + 19h30: chapelet des hommes

Samedi 14 janvier

- + 13h00: cours de catéchisme pour adultes
- + Réunion des chefs de région du pèlerinage

Dimanche 15 janvier

- + Stand de Rosa Mystica (livres, cartes de voeux, perles des Philippines, gâteaux) en salle des catéchismes

Mardi 17 janvier

- + 20h00: cours de doctrine approfondie

Mercredi 18 janvier

- + 19h30: réunion de la conférence Saint-Vincent de Paul

Jeudi 19 janvier

- + 20h00: cours de catéchisme pour adultes

Vendredi 20 janvier

- + De 18h00 à 20h00: consultations juridiques gratuites en salle des catéchismes

Samedi 21 janvier

- + 13h00: cours de catéchisme pour adultes

- + A partir de 18h00: exposition de santons et imagerie religieuse (salle des catéchismes)

- + 18h30: service pour le roi Louis XVI

Dimanche 22 janvier

- + Exposition de santons et imagerie religieuse (salle des catéchismes)
- + Sur le parvis: vente de miel, vente de fruits
- + 17h45: concert orgue et violoncelle

Mardi 24 janvier

- + 20h00: cours de doctrine approfondie

Jeudi 26 janvier

- + 20h00: cours de catéchisme pour adultes

Samedi 28 janvier

- + 13h00: cours de catéchisme pour adultes

Dimanche 29 janvier

- + Journée de la Conférence Saint-Vincent de Paul: quête sur le parvis

Mardi 31 janvier

- + 20h00: cours de doctrine approfondie



*Monsieur l'abbé Xavier Beauvais
et le clergé de l'église Saint-Nicolas-
du-Chardonnet souhaitent à tous les
fidèles une année 2012 riche en grâces
et en bénédictions divines.*

« Bon an, mal an, Dieu soit céans ».